



Réseau électrification sur chemin privé

Par **KREBS**, le **06/08/2008** à **09:49**

Bonjour,rnrnNous sommes six propriétaires et nous accédons à nos maisons par un chemin déclaré privé. Quatre nouveaux voisins vont arriver sur les terrains parallèles à notre chemin. EDF, semble t-il, ne savait pas que notre chemin était privé, et sans nous consulter, a pris l'initiative de faire l'installation électrique sur ce chemin privé alors que les nouveaux voisins (futurs) n'ont pas d'accès sur ledit chemin. EDF fait référence à son article 49, mais cet article précise qu'il faut l'accord des propriétaires sur un chemin privé. En cas d'accord, sommes-nous obligés de leur donner un droit de passage et faire un acte notarié, ou tout simplement établir un accord entre nous (EDF, nouveaux voisins, et propriétaires du chemin privé) par écrit, leur donnant uniquement le droit de passer leurs câbles et en aucun cas, aucune servitude. Est-ce possible ? Je vous remercie de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **06/08/2008** à **19:03**

voyez votre notaire. Les problèmes de servitude sont de son domaine.